

Alerte aux démarchages abusifs visant les entreprises soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

Publié le 13 octobre 2022

Le MEDEF recommande une vigilance accrue face aux appels proposant de fausses solutions pour réduire la contribution liée à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). En effet, depuis quelques semaines, dans certains territoires, plusieurs entreprises adhérentes et assujetties à l'OETH, ont constaté des pratiques frauduleuses.

En effet, depuis quelques semaines, dans certains territoires, plusieurs entreprises adhérentes et assujetties à l'OETH, ont constaté des pratiques frauduleuses.

Ces dernières ont été démarchées par des individus prétendument commerciaux de structures du secteur protégé (entreprise adaptée et établissement et service d'aide par le travail) ou salariés de l'Agefiph.

Ces individus contactent les entreprises par téléphone pour les inciter à passer au plus vite des commandes de fournitures diverses afin de limiter la contribution liée à l'OETH ou éviter la surcontribution.

Ces personnes tiennent des propos inexacts notamment sur le montant de la contribution à verser et les échéances de paiement.

Ainsi, nous vous invitons à sensibiliser les entreprises qui pourraient être confrontées à cette situation en préconisant 3 réflexes :

- indiquer aux entreprises de demander à recevoir par mail la proposition faite par téléphone ;
- indiquer aux entreprises de mentionner au correspondant douteux qu'un point avec leur référent Agefiph va être réalisé ;
- rappeler qu'en cas d'action suspecte ou plus largement pour vérifier leur situation au regard de l'obligation d'emploi, l'Agefiph et le Medef est à la disposition des entreprises.

Attention, l'Agefiph nous informe que les entreprises victimes d'une escroquerie devront, en plus des achats réalisés, régler l'intégralité de leur contribution.

Nous vous invitons également à remonter de telles pratiques au Medef National.